

commentaire d'arrêt salaire minimal du travailleur détaché

Par **Taminana**, le **20/11/2019** à **17:39**

Bonsoir,

Voici le plan et la problématique que j'aimerais soumettre en droit social et international. j'aimerais avoir des retours et avis. Il s'agit d'un arrêt sur le salaire minimal du travailleur détaché du **13 novembre 2014, n° 13-19.095**. Merci d'avance à ceux qui prendront la peine de me lire.

pb : Dans quelle mesure la somme versée chaque mois par la société à un salarié au titre du détachement étranger est-elle considérée faire partie du salaire minimum au sens de l'article 3 de la directive 96/71/CE du 16 décembre 1996 ?

Plan :

I. Un encadrement fragile du statut du travailleur détaché

A. Une marge d'appréciation équivoque offerte aux Etats

B. Des fraudes et des irrégularités manifestes

II. Des mesures mises en oeuvre afin de lutter contre le "dumping social"

A. Le salaire minimal : un outil international de lutte

B. Des réformes internationales attendues

Par **Adil69**, le **23/11/2019** à **17:25**

Je trouve ce plan très intéressant, j'aurais aimé pouvoir lire votre travail une fois fini.